



Astreintes administratives en EHPAD - FPT-

Par **maddo**, le **14/07/2016** à **17:46**

Bonjour, je suis infirmière, contractuelle indiciaire, dans un EHPAD dépendant du CCAS. Ce dernier a décidé que chaque infirmière effectuerait une semaine d'astreinte administrative à tour de rôle. Auparavant ces astreintes étaient assurées par le directeur, l'infirmier coordonnateur et certaines infirmières sur la base du volontariat. Est-il possible de refuser ?

Merci

Bien cordialement